



## Limite des 4 metres pendant combien de temps

Par **Beru59**, le **23/01/2009** à **14:47**

Bonjour,

ma voisine s'apprête à construire sur son terrain en respectant bien la limite des 4 mètres.

Cela va nous rendre l'accès au jardin impossible par un côté (nous passons sur son terrain).

Elle est tout à fait disposée à nous céder une bande de terrain mais elle ne souhaite pas la faire avant la construction afin que cela ne la pénalise pas.

A partir de quand elle aura le droit de nous céder cette bande de terrain et nous pourrions ainsi faire la modification du POS?

Un texte parle-t-il de ça?

Beru